

Dossier d'inscription ASSOUPPLISSEMENT – Studio Patricia Martin – 2025/2026

Nom de l'élève :	Prénom de l'élève :
N° de téléphone de l'élève :	N° en cas d'urgence :
Adresse :	E-mail :
Autre :	

Cochez, le ou les cours choisis :

☐ lundi 12h30 - 13h30	☐ mardi 9h30 - 10h30	☐ mercredi 18h30 - 19h30	☐ jeudi 12h30 - 13h30	☐ samedi 9h30 - 10h30
---	--	--	---	---

Tarifs :

Frais d'inscription (toute(s) discipline(s) confondue(s)) :

☐ individuelle : 15 €

☐ famille : 25 €

Merci de cocher la ou les case(s) correspondante(s) à votre choix de règlement :

	MOIS	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2 – TRIMESTRE 3
1 cours 1h /semaine	☐ 45 €	☐ 162 €	☐ 122 €
2 cours 2h /semaine	☐ 72 €	☐ 259 €	☐ 194 €
3 cours et + 3h et + /semaine	☐ 81 €	☐ 291 €	☐ 219 €

Carte 10 cours assouplissement : ☐ 135 €

Carte 10 cours pour les élèves inscrits en danse : ☐ 85 €

Une réduction de 10% sur les tarifs est applicable pour les familles à partir de deux inscriptions ainsi que pour les étudiants et les demandeurs d'emploi dans toutes les disciplines (sur présentation d'un justificatif).

Les cours peuvent être réglés en espèces ou par chèque (à l'ordre de **Studio Patricia Martin**) et doivent être remis en début de mois. Les trimestres doivent être réglés en une seule fois. Attention, les cartes 10 cours ne sont valables que 5 mois et sont nominatives (elles peuvent être prolongées uniquement en cas de blessure grave).

Règlement intérieur :

Je soussigné(e)....., déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (se trouvant page 2) et m'engage à en respecter les différentes dispositions.

Date et signature (précédées de la mention lu et approuvé) :

Pièces à fournir pour finaliser votre inscription :

- ☐ le dossier d'inscription dûment complété
- ☐ un certificat médical précisant qu'il n'y a aucune contre-indication à la pratique de l'assouplissement (datant de moins d'un an)
- ☐ le règlement des frais d'inscription (individuelle ou familiale)
- ☐ le règlement des cours, selon la formule choisie (mois, trimestre ou carte 10 cours)
- ☐ en cochant cette case, vous (ou responsable légal), certifiez détenir une attestation d'assurance Responsabilité Civile et Accidents Corporels prenant en charge les dommages encourus ou causés par l'élève.

Règlement intérieur 2025/2026

(exemplaire à conserver par l'élève)

Tenue et matériel :

Les élèves sont priés de porter une tenue adaptée à la discipline de la danse choisie (tenue près du corps, pieds nus ou en chaussettes, à l'exception des cours de classique pour lesquels nous demandons des demi-pointes de couleur peau).

Pour les élèves d'éveil, nous préconisons une tenue simple et confortable (legging, tee-shirt) et d'éviter les justaucorps ainsi que les jupettes pour des raisons de commodité.

Pour tous les cours de danse, les cheveux doivent être attachés et le port de bijoux est fortement déconseillé.

Pour les cours d'assouplissement, nous mettons à disposition le matériel nécessaire (tapis et/ou blocs) et nous demandons aux élèves de bien vouloir apporter une serviette pour couvrir les tapis.

Attention, il est fortement déconseillé de porter du vernis à ongle car cela dégrade le tapis de sol, et pour des raisons de sécurité et de sol rendu glissant, merci de ne pas appliquer de lait ou d'huile pour le corps & cheveux le jour de votre cours.

Conduite et attitude :

Chaque élève s'engage à adopter un comportement de nature à garantir la progression et le bon fonctionnement du groupe.

Afin de permettre à tous les élèves de pouvoir s'exprimer sans être ni distraits, ni intimidés, les familles et amis des élèves ne seront pas autorisés à regarder les cours de danse.

Cependant, pour les enfants, les parents seront invités à assister au déroulement des cours lors des Journées Portes Ouvertes proposées au mois de décembre.

Assiduité :

- Danse : toute absence doit être signalée au professeur par email ou par téléphone, surtout si l'élève n'est pas majeur. Attention, les cours manqués ne sont pas rattrapables !

- Assouplissement : les cours manqués peuvent être rattrapés uniquement durant le mois en cours.

Pédagogie :

Lors des cours de danse et d'assouplissement, le professeur peut être amené à corriger les postures des élèves. Cela nécessite parfois un contact physique dans le but d'effectuer la correction.

Cependant, tout élève ou parent d'élève qui pourrait être incommodé par un éventuel contact est prié de le signaler au professeur en début d'année.

Spectacle :

Le spectacle de fin d'année (qui est facultatif) se déroulera **le vendredi 26 juin 2026**, en soirée, à la Comète de Saint-Etienne.

Une répétition générale aura lieu la veille, **le jeudi 25 juin** au théâtre et deux répétitions pré-générale auront lieu au studio au cours du mois de juin et dont les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Attention, si l'élève s'engage à participer au spectacle, les répétitions générales sont obligatoires et une bonne assiduité tout au long de l'année est fortement recommandée. Merci de bien prendre note des dates ci-dessus.

Condition de remboursement :

Le Studio Patricia Martin s'engage à rembourser à hauteur de 70% des cotisations des cours non suivis en cas de problème de santé sur justificatif médical ou de grossesse en cours.